

11 juin 2021 -16:11

Appartient à [Conseil des ministres du 11 juin 2021](#)

Modification de lois relatives à la sécurité nucléaire et publique

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant deux lois relatives à la sécurité nucléaire et publique.

Le projet modifie, d'une part, diverses dispositions de la loi relative à la protection de la population et de l'environnement contre les dangers résultant des rayonnements ionisants et relative à l'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN). Les modifications sont les suivantes :

- modification de plusieurs définitions
- rectification de la terminologie dans la version néerlandaise de la loi
- modification des mesures coercitives visées dans la loi
- création d'une base juridique permettant à l'Agence de vérifier les programmes de formation
- réintégration du principe de majoration des taxes en cas de non-paiement
- modification de la description de l'établissement autorisé, de l'activité autorisée, enregistrée ou agréée ou des personnes ou services agréés qui sont assujettis à une taxe
- clarification des dispositions de la loi AFCN relatives à l'arrêt du budget et l'approbation des comptes

Le projet modifie, d'autre part, la loi visant à flouter les images d'installations nucléaires et d'infrastructures critiques et à limiter la prise ou la diffusion de photographies aériennes de ces installations et infrastructures dans l'intérêt de la sécurité publique. Les modifications apportées sont les suivantes :

- le Roi déterminera les modalités pratiques selon lesquelles l'autorisation sera accordée par le ministre de l'Intérieur
- l'AFCN est désignée comme le service d'inspection qui est chargé de contrôler l'application des dispositions de l'article 3

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
kabinet.verlinden@ibz.fgov.be

Marie Verbeke
Porte-parole
+32 473 85 16 68
marie.verbeke@ibz.fgov.be